

semaines, entre les mois de mai et novembre, à la BFC de Shilo, et ils effectueront des exercices de tir avec des armes conventionnelles, notamment avec des chars d'assaut. Chaque été, il pourra y avoir jusqu'à seize chasseurs-bombardiers et deux cent cinquante personnes stationnés à Goose Bay, dans le but d'effectuer des vols d'entraînement à basse altitude. Tous les exercices s'effectueront avec le soutien des Forces armées canadiennes, qui veilleront à l'application de la réglementation canadienne en matière de sécurité.

Tous les frais d'entraînement, y compris les frais d'administration du Canada, seront assumés par l'Allemagne. Le coût des études d'impact sur l'environnement sera partagé entre les gouvernements canadien et allemand. On prévoit que les forces armées allemandes dépenseront 240 millions de dollars à Shilo au cours des dix prochaines années, et 22 millions à Goose Bay au cours des trois prochaines années, et cela sans compter les sommes que les militaires allemands dépenseront sur place à titre personnel.

La République fédérale d'Allemagne a demandé l'autorisation de pouvoir utiliser les installations d'entraînement militaire du Canada, parce que les possibilités sont limitées en Europe, en raison de la densité de la population et de la circulation aérienne. En permettant l'utilisation de ses installations, le Canada contribue de manière importante aux arrangements relatifs à la sécurité collective de l'Europe de l'Ouest et de l'OTAN. Le nouvel accord illustre une nouvelle fois les excellentes relations qu'entretiennent le Canada et la République fédérale d'Allemagne, et leur coopération étroite en matière de défense. Il démontre également l'appui soutenu du Canada à l'OTAN, et sa contribution permanente au maintien des forces de l'Alliance et à l'objectif de dissuasion de l'OTAN.

L'Accord ressemble à l'accord de dix ans conclu avec le Royaume-Uni en 1971 et renouvelé en 1979, aux termes duquel les forces britanniques s'entraînent à Goose Bay et à la BFC de Suffield, en Alberta.

Les gouvernements du Manitoba et de Terre-Neuve ont été consultés au sujet des négociations et des programmes d'entraînement, qui ont été conçus pour réduire au minimum les perturbations touchant l'environnement, la faune et la flore sauvages ainsi que les habitants de la région. Des dispositions ont été prévues en ce qui concerne la surveillance permanente de l'impact qu'auront sur l'environnement les exercices d'entraînement, et aussi en ce qui concerne la consultation des communautés locales.